

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 525

4 mars 2013

SOMMAIRE

AB Luxembourg S.A.	25200	Finance Center Telenet S.à r.l.	25159
Astrid Luxembourg S.à r.l.	25156	Global Project Development S.A.	25158
Bandolux S.à r.l.	25156	Hospitality Services S.à r.l.	25160
BE Italy	25157	Intelligent QualyCloud S.A.	25199
Blue Sky SPV 1 S.à r.l.	25156	Kalle Luxembourg S.à r.l.	25159
City Györ Luxembourg S.A.	25157	LC Holdings, S.A.	25173
Cordonnerie ML Sàrl	25156	Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l.	25169
Cosita S.à r.l.	25157	OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l.	25199
Cucina (BC) Luxco	25157	Parcis S.A.	25199
Cucina (BC) Luxco	25157	ProtecTop	25154
Equinox Property S.A.	25154	QS Quint:Essence Strategies S.à r.l.	25155
ESD Investments S.à r.l.	25189	QS Quint:Essence Strategies S.à r.l.	25155
ETO S.A.	25158	QS Quint:Essence Strategies S.à r.l.	25155
European Directories Midco S.à r.l.	25154	San Matteo S.A.	25154
European Directories Parent S.A.	25154	Sophipar S.A.	25155
Everest HFA Technologies	25196	Symphony Shipping S.A.	25155
Falcon Real Estate Luxembourg	25159	Vinaccess S.à r.l.	25158
Falcon Real Estate Luxembourg	25158	Vinaccess S.à r.l.	25158
Fashion Style S.à r.l.	25159	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	25156
Fast S.A.	25198		
Fiduciaire Internationale S.A.	25159		

European Directories Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.418.

Les statuts coordonnés au 7 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013014352/11.

(130016466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.421.

Les statuts coordonnés au 7 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013014354/11.

(130016540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

San Matteo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 124.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013014661/11.

(130016816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Equinox Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.833.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.
EQUINOX PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2013014366/11.

(130016863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

ProtecTop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014595/10.

(130017288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Sophipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 79.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013014689/12.

(130016665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Symphony Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 11, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 137.438.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 janvier 2013.

Pour SYMPHONY SHIPPING S.A.
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013014696/12.

(130016499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

QS Quint:Essence Strategies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 141.385.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013014628/10.

(130016606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

QS Quint:Essence Strategies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 141.385.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013014629/10.

(130016607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

QS Quint:Essence Strategies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 141.385.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013014626/10.

(130016604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Astrid Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 163.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013014828/11.

(130018223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013014739/11.

(130016906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Blue Sky SPV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 146.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Willem OVERHEUL
Gérant

Référence de publication: 2013014876/11.

(130018211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Bandolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.
R.C.S. Luxembourg B 83.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013014879/11.

(130017472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Cordonnerie ML Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.020.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/01/2013.

Référence de publication: 2013014942/10.

(130017379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Cosita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg.
R.C.S. Luxembourg B 101.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014944/10.

(130018001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014918/11.

(130017442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014917/11.

(130017441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

City Győr Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 140.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013014912/11.

(130017543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

BE Italy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013014880/11.

(130018168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Vinaccess S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 5, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 134.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013014728/11.

(130016748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Vinaccess S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 5, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 134.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013014729/11.

(130016749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

ETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 18, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 146.712.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (Bilan initial déposé le 20 septembre 2011 sous le numéro L110150283)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013014990/11.

(130017905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Global Project Development S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 71.885.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013015073/11.

(130018224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Falcon Real Estate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 143.150.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015000/10.

(130017439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Fiduciaire Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 janvier 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013015016/13.

(130017474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Falcon Real Estate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 143.150.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014999/10.

(130017425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Finance Center Telenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Petermelchen.
R.C.S. Luxembourg B 165.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015004/10.

(130017650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Fashion Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 126.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015007/10.

(130018222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Kalle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 117.303.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015152/11.

(130017463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Hospitality Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.305.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Winstanley Corporation N.V., a company incorporated under the former laws of the Netherlands Antilles, having its address at Schottgatweg Oost 44, PO Box 812, Willemstad, Curaçao, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475, Echternach by virtue of a proxy established on December 20, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Hospitality Services S.à r.l.", having its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 99 305, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 1st, 2004, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 417, on April 20th, 2004 (the "Company"). The articles of association were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, on September 22nd, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2293, on November 23rd, 2009.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) share quotas having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert the existing share quotas into a class A of share quotas so that the share capital shall be represented from now on by one hundred and twenty-five (125) class A share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolved to create nine (9) classes of share quotas, namely a class B, a class C, a class D, a class E, a class F, a class G, a class H, a class I and a class J of share quotas.

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one hundred and thirty-seven thousand seven hundred Euro (€ 137,700.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred and fifty thousand two hundred Euro (€ 150,200.-) by creation and issue of:

- one hundred and fifty-three (153) class B share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- one hundred and fifty-three (153) class C share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- one hundred and fifty-three (153) class D share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- one hundred and fifty-three (153) class E share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- one hundred and fifty-three (153) class F Share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- one hundred and fifty-three (153) class G share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- one hundred and fifty-three (153) class H share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- one hundred and fifty-three (153) class I share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each; and
- one hundred and fifty-three (153) class J share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Winstanley Corporation N.V., prenamed, declared to subscribe to the new one hundred and fifty-three (153) class B share quotas, one hundred and fifty-three (153) class C share quotas, one hundred and fifty-three (153) class D share quotas, one hundred and fifty-three (153) class E share quotas, one hundred and fifty-three (153) class F Share quotas, one hundred and fifty-three (153) class G share quotas, one hundred and fifty-three (153) class H share quotas, one hundred and fifty-three (153) class I share quotas and one hundred and fifty-three (153) class J share quotas, with a

nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, and to have them fully paid up by two contributions in kind consisting of:

- twenty thousand (20,000) shares of the issued share capital of Westmont Services B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its address at (1083 HN) Amsterdam, Barbara Stroz-zilaan 201, Office 4.08I, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Dutch Chambers of Commerce under number 34116804, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of two million six hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 2,665,000.-) (the "First Contribution in Kind"). Proof of the First Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- * a declaration from Winstanley Corporation N.V., prenamed, dated December 20, 2012;
- * a declaration from Westmont Services B.V., prenamed, dated December 20, 2012; and
- * a declaration from the board of managers of the Company, dated December 20, 2012.

- two hundred (200) shares of the issued share capital of Westmont Asia Services B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its address at (1083 HN) Amsterdam, Barbara Stroz-zilaan 201, Office 4.08I, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Dutch Chambers of Commerce under number 34145404, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of nine hundred and forty thousand Euro (EUR 940,000.-) (the "Second Contribution in Kind" and collectively with the First Contribution in Kind, the "Contributions in Kind"). Proof of the Second Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- * a declaration from Winstanley Corporation N.V., prenamed, dated December 20, 2012;
- * a declaration from Westmont Asia Services B.V., prenamed, dated December 20, 2012; and
- * a declaration from the board of managers of the Company, dated December 20, 2012.

The excess amount of three million four hundred and sixty-seven thousand three hundred Euro (EUR 3,467,300.-) of the Contributions in Kind shall be allocated to the Share Premium Account (as defined in the fifth resolution hereafter) of the Company.

Winstanley Corporation N.V., prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contributions in Kind and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in the country of residence of the companies whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the article 1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the partners would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the Share Premium Account) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of share quotas to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the Share Premium Account)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share Quota" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of share quotas to be repurchased and cancelled by the number of share quotas in issue in such class of share quotas;

"Legal Reserve" has the meaning given to it in article 17; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the sole manager or the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of share quotas unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided, however, that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount".

Fifth resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand two hundred Euro (€ 150,200.-), divided into:

- one hundred and twenty-five (125) class A share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class B share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class C share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class D share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class E share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class F share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class G share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class H share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and fifty-three (153) class I share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one hundred and fifty-three (153) class J share quotas with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I and class J share quotas in addition to their nominal value is transferred (the "Share Premium Account"). The amount of the Share Premium Account may be used to provide for the payment of any class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I and class J share quotas which the Company may redeem from its partners.

The rights and obligations attached to the share quotas of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share quota is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting".

Sixth resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend and restate the article 7 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 7. Amendment to the share capital.**

7.1. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

7.2. The corporate capital of the Company may be increased or reduced, provided that (i) any reduction in the issued corporate capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 7.3; (ii) any increase in the corporate capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each partner holding a proportionate part of each class of share quotas then outstanding; (iii) any subdivision of a class of share quotas into new classes of share quotas must result in each partner of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of share quotas; and (iv) any combination or aggregation of classes of share quotas into a new class of share quotas must result in each partner of the former classes of share quotas holding a proportionate part of the new combined class of shares.

7.3. The corporate capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or several classes of share quotas, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class

A share quotas. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of share quotas, such repurchase and cancellation of share quotas shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J share quotas).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of share quotas (in the order described hereabove), each such class of share quotas entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of share quotas, as determined by the board of managers and approved by the general meeting with respect to the class of share quotas to be redeemed, and the holders of share quotas of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share Quota for each share quota of the relevant class of share quotas held by them and cancelled".

Seventh resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend and restate the article 8 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 8.** Each share quota entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of share quotas in existence in accordance with article 17 of the Articles".

Eighth resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend and restate the article 17 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital (the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or Share Premium Account to the partners.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including Share Premium Account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the class A share quotas held by them, then,
- the holders of class B share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class B share quotas held by them, then,
- the holders of class C share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class C share quotas held by them, then,
- the holders of class D share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class D share quotas held by them, then,
- the holders of class E share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class E share quotas held by them, then,
- the holders of class F share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class F share quotas held by them, then
- the holders of class G share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class G share quotas held by them, then
- the holders of class H share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class H share quotas held by them, then
- the holders of class I share quotas shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class I share quotas, and finally,
- the holders of class J share quotas shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of share quotas (by alphabetical order, e.g., initially the class J share quotas) have been repurchased and cancelled in accordance with article 7.3. hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of share quotas in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I share quotas).

In compliance with the foregoing provisions, the manager or the board of managers may distribute interim dividends to the shareholders, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers; and

- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve".

Ninth resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the article 18 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 17 hereof".

Tenth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share quota register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share quotas in the share quotas register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Winstanley Corporation N.V., une société constituée selon les anciennes lois des Antilles Néerlandaises, ayant son adresse au Schottegatweg Oost 44, PO Box 812, Willemstad, Curaçao,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Hospitality Services S.à r.l.», ayant son siège social au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99 305, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417, le 20 avril 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2293, le 23 novembre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de convertir les parts sociales de la Société en parts sociales de classe A, afin que le capital social soit désormais représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de créer neuf (9) classes de parts sociales, nominativement, une classe de parts sociales B, une classe de parts sociales C, une classe de parts sociales D, une classe de parts sociales E, une classe de parts sociales

F, une classe de parts sociales G, une classe de parts sociales H, une classe de parts sociales I et une classe de parts sociales J.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-sept mille sept cents Euros (€ 137.700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à cent cinquante mille deux cents Euros (€ 150.200,-) par la création et l'émission de:

- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune; et
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, Winstanley Corporation N.V., prénommé, par son mandataire, a déclaré souscrire aux nouvelles cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe B, cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe C, cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe D, cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe E, cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe F, cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe G, cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe H, cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe I et cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune et les libérer intégralement par deux apports en nature, consistant en:

- vingt mille (20.000) actions du capital social en émission de Westmont Services B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son adresse au (1083 HN) Amsterdam, Barbara Strozilaan 201, Office 4.08I, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34116804, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de deux millions six cent soixante-cinq mille Euros (EUR 2.665.000,-) (le «Premier Apport en Nature»). Preuve de l'existence et de la valeur du Premier Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- * une déclaration de Winstanley Corporation N.V., prénommée, en date du 20 décembre 2012;
- * une déclaration de Westmont Services B.V., prénommée, en date du 20 décembre 2012; et
- * une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 20 décembre 2012.

- deux cents actions du capital social en émission de Westmont Asia Services B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son adresse au (1083 HN) Amsterdam, Barbara Strozilaan 201, Office 4.08I, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34145404, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de neuf cent quarante mille Euros (EUR 940.000,-) (le «Second Apport en Nature») et collectivement avec le Premier Apport en Nature, les «Apports en Nature»). Preuve de l'existence et de la valeur du Second Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- * une déclaration de Winstanley Corporation N.V., prénommée, en date du 20 décembre 2012;
- * une déclaration de Westmont Asia Services B.V., prénommée, en date du 20 décembre 2012; et
- * une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 20 décembre 2012.

Le montant excédentaire de trois millions quatre cent soixante-sept mille trois cents Euros (EUR 3.467.300,-) des Apports en Nature sera alloué au Compte de Prime d'Emission (tel que défini dans la cinquième résolution) de la Société.

Winstanley Corporation N.V., prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire des Apports en Nature contribués et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des sociétés dont les actions sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associée unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, le Compte de Prime d'Emission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté), afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant le Compte de Prime d'Emission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant fixé par le gérant unique ou le conseil de gérance, et approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation doit correspondre à l'entière du Montant Disponible de la classe de parts sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total de l'Annulation ne dépasse jamais le Montant Disponible»;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 17; et

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille deux cents Euros (€ 150.200,-), représenté par:

- cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- cent cinquante-trois (153) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur les parts sociales de classe B, de classe C, de Classe D, de classe E, de classe F, de Classe G, de classe H, de classe I et de classe J en plus de leur valeur nominale seront transférées (le «Compte de Prime d'Emission»). L'avoir de ce Compte de Prime d'Emission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales de classe B, de classe C, de Classe D, de classe E, de classe F, de Classe G, de classe H, de classe I et de classe J des associés par la Société.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires».

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associée unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Modification du capital social.**

7.1. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

7.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 7.3.; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de parts sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de parts sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de parts sociales en nouvelles classes de parts sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de parts sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes classes de parts sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales ainsi combinée.

7.3. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée».

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associée unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes, conformément à l'article 17 des Statuts».

Huitième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associée unique a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou le Compte de Prime d'Emission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute somme inscrite au Compte de Prime d'Emission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entièreté de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple les parts sociales de classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre en conformité avec l'article 7.3. ci-dessus au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil de gérance peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale».

Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associée unique a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 17 des Statuts».

Dixième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émis dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 janvier 2013. Relation: ECH/2013/15. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003949/491.

(130003422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.759.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.622 (the "Sole Shareholder") here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 December 2012.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.759 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing then in Esch-sur-Alzette, dated 28 September 2012, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2633 dated 24 October 2012, page 126342, and

- the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

This being declared, the appearing party, owner of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) by creating and issuing twelve thousand five hundred (12,500) new shares (the "New Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of one hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-two Euros (EUR 182,352.-) (the "Share Premium").

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of one hundred and ninety-four thousand eight hundred and fifty-two Euros (EUR 194,852.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at one hundred and ninety-four thousand eight hundred and fifty-two Euros (EUR 194,852.-) of which twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) were allocated to the share capital account, the remainder of one hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-two Euros (EUR 182,352.-) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of directors ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to one hundred and ninety-four thousand eight hundred and fifty-two Euros (EUR 194,852.-)"; and

- a report dated 4 December 2012 and established by Mr. Nicolás MERIGÓ and Mr. Michael DEDIEU, both in their capacity as directors of the Company acting in the name and on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of directors ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of directors ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Directors"), here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, duly empowered by the Company Report, which Report is here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Directors expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
Marguerite Holdings S.à r.l.	25,000	25,000.-
TOTAL:	25,000	25,000.-

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the amount of said Share Premium shall be available for distribution from time to time within the limits set forth by Law and the Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (hereafter referred to as the "Ordinary Shares") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders"."

Déclaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1.700,-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quatre décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand - Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle 5, rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.759 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 28 septembre 2012, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2633 du 24 octobre 2012, page 126342, et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à vingt-cinq mille Euros (25.000 EUR) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-deux Euros (182.352 EUR) (la «Prime d'Emission»).

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante-deux Euros (194.852 EUR) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante-deux Euros (194.852 EUR), dont douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) ont été alloués au compte du capital social, le solde de cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-deux Euros (182.352 EUR) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égal à cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante-deux Euros (194.852 EUR)»; et

- un rapport établi le 4 décembre 2012 par M. Nicolás MERIGÓ et M. Michael DEDIEU, tous deux en qualité de gérants de la Société agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;

- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;

- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et

- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit Luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, dûment habilitée en vertu du Rapport de la Société, lequel Rapport est annexé aux présentes.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Émission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
Marguerite Holdings S.à r.l.	25.000	25,000.-
TOTAL:	25.000	25,000.-

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que le montant de ladite Prime d'Émission sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000 EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire..

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16838. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007049/211.

(130007580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

LC Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.205.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. I.B.H. Interactive Business Holdings Limited, a limited liability company existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 284, Fortuna Court Block B, 2nd Floor, P.C. 3105, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 165628,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Tabaha, Inc., a corporation existing under the laws of California, USA, having its registered office at 1 Hallidie Plz Ste 306, San Francisco, CA 94102, USA, registered with the registrar of Companies of San Francisco under number C2628962.

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "LC Holdings, S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies or persons. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one million five hundred eighty-five thousand five hundred and sixty-five United States Dollars (USD 1,585,565), represented by one million five hundred eighty-five thousand five hundred and sixty-five (1,585,565) shares each in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share, classified as follows:

(i) Voting shares

One million thirty-five thousand six hundred and fifty-six (1,035,656) class A shares (the Class A Shares) which are voting shares (the Voting Shares); and

(ii) Non-voting shares

Three hundred eleven thousand seven hundred and sixty (311,760) class B shares (the Class B Shares), one hundred ninety-one thousand two hundred and sixty-four (191,264) class C shares (the Class C Shares), and forty six thousand eight hundred eighty-five (46,885) class D shares (the Class D Shares). The Class B Shares, Class C Shares, and Class D Shares are non-voting shares (the Non-Voting Shares).

The Class D Shares have anti-dilution protection relative to their acquisition price of nine United States Dollars and fifteen cents (USD 9.15) per share (the Threshold Price). In the event the Company issues any shares to a new or an existing shareholder for a subscription price per share that is less than the Threshold Price (the Dilutive Price), then the Company shall issue to the holder of the Class D Shares that number of additional Class D Shares that would have been issued had the holders of the Class D Shares originally purchased shares at the Dilutive Price.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed of incorporation in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to:

(i) increase, in one or several tranches, the current share capital up to an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000) (such amount including the current share capital of the Company), by the issue of Voting Shares and/or Non-Voting Shares, having (i) the same nominal and (ii) the same rights that the existing Voting Shares and/or Non-Voting Shares have. Pursuant to article 44 of the Law, the Non-Voting Shares may nonetheless, not represent more than one half of the share capital;

(ii) determine the conditions of any such capital increase including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue/share premiums or retained earnings, with or without issue of new shares to current shareholders or third parties (non-shareholders) or following the issue of any instrument convertible into shares or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares;

(iii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares, if any, and determine the persons who are authorized to subscribe to the new shares; and

(iv) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

5.4. Within the limits of article 5.3 of the Articles, the Board is expressly authorized to increase the Company's share capital by incorporation of reserves, issue/share premiums or retained earnings and to issue the additional shares resulting from such capital increase to a beneficiary under any stock incentive plan as agreed by the Company, such beneficiary being a shareholder of the Company or not, or, to an entity appointed by the Company as an administrator in connection with such plan. The Company reserves the right to place transfer and other restrictions on such shares as determined by the Company pursuant to such stock incentive plan from time to time.

5.5. When the Board has implemented an increase in capital as authorised by article 5.3, article 5 of the present articles of association shall be amended to reflect that increase.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the shareholders' register of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6. Any payments or contributions received by the Company on a specific class of shares at the time of their issuance in excess of the nominal or par value of the shares shall be allocated to a share premium reserve account specifically set up for that class of shares.

6.7. The General Meeting may resolve to convert any Voting Share in issue to Non-Voting Share and conversely. In each case, a corresponding amount of the reserve account of the shares so converted shall be allocated to the reserve account which pertains to the new shares (after conversion).

Art. 7. The Voting Shares. The Voting Shares shall carry voting rights and all Voting Shares shall be identical in all respects.

Art. 8. The Non-Voting Shares.

8.1. Except as provided in article 8.2 below, the Non-Voting Shares shall not carry voting rights and all Non-Voting Shares shall be identical in all respects.

8.2. The holder(s) of Non-Voting Shares are nevertheless entitled to vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:

- (i) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares;
- (iii) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- (iv) the reduction of the capital of the Company;
- (v) any change to its corporate object;
- (vi) the issue of convertible bonds;
- (vii) the dissolution of the Company before its term; and
- (viii) the transformation of the Company into a company of another legal form.

8.3. The Non-Voting Shares shall have the same voting rights as the holders of Voting Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the Preferential Dividend (as defined hereafter) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends (reference is made to the Preferential Dividend) shall have been received in full.

8.4. Save where they have voting right, no account shall be taken of the Non-Voting Shares in determining the conditions as to quorum and majority at General Meetings.

8.5. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the holder(s) of Non-Voting Shares within the periods prescribed for that purpose.

III. Management - Representation

Art. 9. Board.

9.1. Composition of the Board

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The shareholders may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are eligible for reappointment.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

9.2. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the

annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

9.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors or, in case class A and B directors are appointed, by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole director.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

10.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

10.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General Meetings.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Subject to the provisions of article 8., each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder holding Voting Shares may vote and any shareholder holding Non-Voting Shares, to the extent of the matters on which entitled to vote is provided by article 8.2, may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the total number of shares represented at the General Meeting, and entitled to vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast of voting shares represented at such General or extraordinary Meeting.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

14.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

14.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on June 15 of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

14.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Auditors.

15.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

15.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The holder(s) of Non-Voting Share(s) is/are entitled to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1% per cent of the nominal value of the Class B Share(s) with regard to the Class B Shares and at the annual rate of 1% per cent of the nominal value of the Class C Share(s) with regard to the Class C Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. In case of issuance of Class D Shares, the holder of such Class D Shares will be

entitled to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1% per cent of the nominal value of the Class D Share(s) with regard to the Class D Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. In each case, 1% of the nominal value of such class of shares shall mean 0.01 multiplied by the nominal value of such shares multiplied by a fraction the numerator of which is the number of days since the beginning of such year and the denominator of which is 365 days, calculated for each year starting with the date such shares were issued. The preferential and cumulative dividend set forth above for each of the Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares shall be referred to as the Preferential Dividend.

16.3. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, and/or to carry it forward in accordance with applicable legal provisions. However, any dividends or any other amounts of annual net profits distributed to the shareholders in addition to such dividends distribution provided by article 16.2 above (the Surplus Profits) shall be distributed in the proportions set out as follows:

(i) the Class A Shares will entitle their owner(s) to Surplus Profits to the extent and in the amount that the Shareholders authorize a distribution on the Class A shares (provided the Company has fully satisfied the Preferential Dividend) and, in case of several owners of Class A Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares,

(ii) the Class A Shares (in addition to the Surplus Profits rights provided under article

16.3 paragraph (i) above), the Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares will entitle their respective owner(s) to the balance of the Surplus Profits to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, pro rata, based on the number of shares held by such shareholder relative to the total number of such Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares taken together.

16.4. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts and in accordance with the conditions and proportions set out fixed by articles 16.2. and 16.3. of the Articles; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company pro rata to the interim dividends received.

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

16.5. Payments not claimed and received within five (5) years after they have become payable shall be forfeited and shall cease to be due by the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. Out of the balance of the Company's assets remaining after payment of all debts and liabilities or deposit of any funds to that effect, the Non-Voting Shares shall have, *pari passu*, a preferential right to the reimbursement of (I) their respective contribution defined for this purpose as follows:

(i) the unpaid Preferential Dividend of the Class B Shares; and

(ii) the subscription price of the Class C Shares and Class D Shares.

and (II) any amounts standing to the credit of the share premium reserve account pertaining to such Class B Shares and Class C Shares and Class D Shares, if any.

In each case under Art. 17.2(1) the amount of Preferential Dividends paid on such class of shares shall be credited towards the right of reimbursement provided herein. In the event the balance of the Company's assets would not be sufficient to fully return to any class of shares that carries a liquidation preference the full liquidation preference, then the surplus shall first be distributed to the class that carries the highest liquidation preference until fully satisfied and then to the class that has the next most senior liquidation preference until fully satisfied, and so forth. For this purpose, the preference of the Class D Shares is senior to the preference of the Class C Shares, which is senior to any preference of the Class B Shares.

17.3. The surplus (if any), after realisation of the assets and payment of the liabilities and payment of the preferential right mentioned above under article 17.2., shall be distributed to the shareholders and, in case of several owners of Class

A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, pro rata, based on the number of shares held by such shareholder relative to the total number of such Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares taken together, calculating such per share amount first by adding back to the surplus amount to be distributed the aggregate amount of liquidation preferences of all classes provided for in article 17.2 and then second by treating as a credit against the required surplus distribution the actual liquidation preference received by such class and by each shareholder within such class pursuant to article 17.2.

VII. General provisions

Art. 18. General provisions.

18.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

1. I.B.H. Interactive Business Holdings Limited, represented as stated above, subscribes for (i) one million fifteen thousand six hundred and fifty-six (1,015,656) Class A Shares, (ii) three hundred eleven thousand seven hundred and sixty (311,760) Class B Shares, (iii) one hundred ninety-one thousand two hundred and sixty-four (191,264) class C shares and (iv) forty six thousand eight hundred eighty-five (46,885) Class D Shares, and agrees to pay them up in full by contributions in kind consisting of 100% of the value of the shares I.B.H. Interactive Business Holdings Limited holds in (i) LiveCareer Limited a Cyprus corporation, having its registered office at Arch. Makariou III, 284, Fortuna Court Block B, 2nd Floor, P.C. 3105, Limassol, Cyprus and (ii) Tabaha Infotech Private Limited, an Indian corporation, having its registered office at 3 Local Shopping Center, New Delhi, India (the IBH Contribution),

it being understood that the aggregate value of the IBH Contribution amounts to fifty-six million seven hundred ninety thousand United States Dollars (USD 56,790,000), of which forty-two million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 42,290,000) will be contributed for shares (the Shares Contribution Amount).

The Shares Contribution Amount, in an aggregate amount of forty-two million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 42,290,000), will be allocated as follows:

- an amount of one million five hundred sixty-five thousand five hundred and sixty-five United States Dollars (USD 1,565,565) to the share capital account of the Company; and
- an amount of forty million seven hundred twenty-four thousand four hundred thirty-five United States Dollars (USD 40,724,435) to the share premium account of the Company.

I.B.H. Interactive Business Holdings Limited acting through its duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the IBH Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the IBH Contribution to the Company.

Proof of the ownership of the IBH Contribution by I.B.H. Interactive Business Holdings Limited has been given to the undersigned notary.

I.B.H. Interactive Business Holdings Limited acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by Grant Thornton Lux Audit S.A., and signed by Marco Claude on 28 November 2012, wherein the assets so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of Company's shares increased by the allocation to the share premium amount."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

2. Tabaha, Inc., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) Class A Shares, and agrees to pay them up in full by contributions in kind consisting of part of the value of the shares Tabaha, Inc. holds in (i) North America LiveCareer Inc., a corporation existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at

Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4074238, and (ii) LiveCareer UK Limited, a limited liability company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 16 Old Bailey, London EC4M 7EG, United Kingdom, registered in England and Wales under number 08012617 (the Tabaha Contribution),

it being understood that the aggregate value of the Tabaha Contribution amounts to six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000).

The Tabaha Contribution, in an aggregate amount of six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000), will be allocated as follows:

- an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to the share capital account of the Company; and

- an amount of five hundred eighty thousand United States Dollars (USD 580,000) to the share premium account of the Company.

Tabaha, Inc. acting through its duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Tabaha Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Tabaha Contribution to the Company.

Proof of the ownership of the Tabaha Contribution by Tabaha, Inc. has been given to the undersigned notary.

Tabaha, Inc. acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by Grant Thornton Lux Audit S.A., and signed by Marco Claude on 28 November 2012, wherein the assets so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of Company's shares increased by the allocation to the share premium amount."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with Mrs. Christelle Ferry, company director, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, to be appointed as its representative (représentant permanent):

- T.C.G. Gestion S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with Mrs. Catherine Noens, company director, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, to be appointed as its representative (représentant permanent): and

- CMS Management Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with Mr. Fabio Spadoni, company director, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, to be appointed as its representative (représentant permanent).

2. Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.298 is appointed as statutory auditor (commisaire aux comptes) of the Company for a period until the first annual General Meeting to be held in 2014.

3. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. I.B.H. Interactive Business Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Chypre, dont le siège social se situe à Arch. Makariou III, 284, Fortuna Court Block B, 2nd Floor, P.C. 3105, Limassol, Chypre, inscrite au Registre des Sociétés de Nicosie, sous le numéro HE 165628,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Tabaha, Inc., une société régie par les lois de Californie, USA, dont le siège social se situe à 1 Hallidie Plz Ste 306, San Francisco, CA 94102, USA, inscrite au registre des Sociétés de San Francisco sous le numéro C2628962.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire autorisé des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "LC Holdings, S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés ou personnes. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-cinq Dollars Américains (USD 1.585.565), représenté par un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-cinq (1.585.565) actions chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, classées comme suit:

(i) Actions avec droit de vote

Un million trente-cinq mille six cent cinquante-six (1.035.656) actions de classe A (les Actions de Classe A) sont des actions avec droit de vote (les Actions avec Droit de Vote); et

(ii) Actions sans droit de vote

Trois cent onze mille sept cent soixante (311.760) actions de classe B (les Actions de Classe B), cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quatre (191.264) actions de classe C (les Actions de Classe C), et quarante-six mille huit cent quatre-vingt-cinq (46.885) actions de classe D (les Actions de Classe D). Les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D sont des actions sans droit de vote (les Actions Sans Droit de Vote).

Les Actions de Classe D ont une protection anti dilution relative à leurs prix d'acquisition de neuf Dollar Américain et quinze cents (USD 9,15) par action (le Prix de Seuil). Dans le cas où la Société émet des actions à un nouveau actionnaire ou à un actionnaire existant pour un prix de souscription par action qui est inférieur au Prix de Seuil (le Prix Dilutif), la Société doit assurer au détenteur des Actions de Classe D que les Actions de Classe D supplémentaires qui auraient été émises soient achetées au Prix Dilutif.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de ce présent acte constitutif, à:

(i) augmenter en une ou plusieurs tranches, le capital social actuel jusqu'à un montant de dix millions de Dollars Américains (USD 10.000.000), par l'émission d'Actions Avec Droit de Vote et/ou des Actions Sans Droit de Vote, ayant (i) la même valeur nominale et (ii) les mêmes droits que les Actions Avec Droit de Vote et/ou les Actions Sans Droit de Vote existantes possèdent. Conformément à l'article 44 de la Loi, les Actions Sans Droit de Vote ne peuvent jamais représenter plus de la moitié du capital social;

(ii) déterminer les conditions de ces augmentations de capital y compris par apport en numéraire ou en nature, par l'incorporation des réserves, des primes d'émission ou des bénéfices non-distribués, avec ou sans émission de nouvelles actions aux actionnaires actuels ou tiers (non-actionnaires) ou suivant l'émission de tout instrument convertible en actions ou tout autre instrument conférant le droit à, ou de souscrire à des actions:

(iii) limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions, et le cas échéant, déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iv) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et modifier le registre d'actionnaires en conséquence.

5.4. Dans les limites de l'article 5.3 des Statuts, le Conseil est expressément autorisé à augmenter le capital social de la Société par l'incorporation des réserves, des primes d'émission ou des bénéfices non-distribués et à émettre les actions supplémentaires résultant de cette augmentation de capital à un bénéficiaire selon un plan d'intéressement approuvé par la Société, peu importe que ce bénéficiaire soit ou non actionnaire de la Société ou à une entité désignée par la Société en tant qu'administrateur dans le cadre de ce plan. La Société se réserve le droit de placer un transfert et d'autres restrictions sur les actions telles que déterminées par la Société conformément à tout plan d'intéressement de temps en temps.

5.5. Chaque fois que le Conseil aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée à l'article 5.3, l'article 5 des présents statuts sera modifié pour refléter cette augmentation.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actionnaires, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

6.6. Tout paiement ou apports reçus sur une classe d'actions spécifique à la Société au moment de leur émission qui est supérieure à la valeur nominale des actions seront allouées à un compte de réserve de prime d'émission spécialement créé pour cette classe d'actions.

6.7. L'Assemblée Générale peut décider de convertir toute Actions Avec Droit de Vote en Actions Sans Droit De Vote et inversement. Dans chaque cas, un montant correspondant au compte de réserve des actions ainsi converties est alloué au compte de réserve qui porte sur les nouvelles actions (après conversion).

Art. 7. Actions Avec Droit de Vote. Les Actions Avec Droit de Vote exercent des droits de vote et toutes les Actions Avec Droit de Vote doivent être identiques en tous points.

Art. 8. Actions Sans Droit de Vote.

8.1. Sauf dans les cas prévus à l'article 8.2 ci-dessous, les Actions Sans Droit de Vote n'exercent pas de droits de vote et toutes les Actions Sans Droit de Vote doivent être identiques en tous points.

8.2. Le(s) détenteur(s) d'Actions Sans Droit de Vote sont toutefois en droit de voter à toute Assemblée Générale appelée à aborder les points suivants:

- (i) L'émission de nouvelles actions portant des droits préférentiels;
- (ii) la détermination du dividende cumulatif préférentiel attaché aux Actions Sans Droit de Vote;
- (iii) La conversion des actions préférentielles sans droit de vote en actions ordinaires;
- (iv) La réduction de capital de la Société;
- (v) Tout changement sur son objet social;
- (vi) L'émission d'obligations convertibles;
- (vii) La dissolution de la Société avant son terme; et
- (viii) La transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

8.3. Les Actions Sans Droit de Vote exercent les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Avec Droit de Vote à toutes les assemblées, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel (tel que défini ci-après) n'a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit, pour une période de deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où tous les dividendes cumulatifs (il est fait référence au Dividende Préférentiel) doit avoir été reçu dans son intégralité.

8.4. Sous réserve que les Actions Sans Droit de Vote ont un droit de vote, il ne sera pas pris en compte les Actions Sans Droit de Vote pour déterminer les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales.

8.5. Toutes les convocations, rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux actionnaires de la Société seront également envoyés ou notifiés au(x) titulaire(s) d'Actions Sans Droit de Vote dans les délais prévus à cet effet.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil.

9.1. Composition du Conseil

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les actionnaires peuvent décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A ou un ou plusieurs administrateurs de classe B. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.2. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) actionnaire(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote sur la question.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou, en cas où un administrateur de classe A et un administrateur de classe B sont nommés, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Administrateur unique.

10.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

10.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

10.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'administrateur unique.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 12. Assemblée Générale.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Sous réserve des dispositions de l'article 8., chaque action donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne actionnaire ou autre, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire détenant des Actions Avec Droit de Vote peut voter et tout actionnaire détenant des Actions Sans Droit de Vote dans la mesure où les questions sur lesquelles le droit de vote est prévu à l'article 8.2, peuvent voter en utilisant les formulaires prévus à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote en faveur ou contre les résolutions proposées ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix du nombre total des actions représentées à l'Assemblée Générale, et habilités à voter, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées des Actions Avec Droit de Vote représentées à ladite Assemblée Générale.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 13. Actionnaire unique.

13.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. toute référence à l'Assemblée Générale dans les Statuts doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

13.3. les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le 1 janvier et se termine 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

14.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs conclusions et leurs propositions.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le 15 juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

14.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

15.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

15.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Le(s) détenteur(s) d'Actions Sans Droit de Vote aura/auront droit à un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de 1% pour cent de la valeur nominale de(s) Action(s) de Classe B en ce qui concerne les Actions de Classe B et au taux annuel de 1% pour cent de la valeur nominale des Actions de Classe C en ce qui concerne les Actions de Classe C, qui s'accumulent quotidiennement et seront calculées en supposant une année de 365 jours. En cas d'émission d'Actions de Classe D, le détenteur de ces Actions de Classe D auront droit à un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de 1% pour cent de la valeur nominale de(s) Action(s) de Classe D en ce qui concerne les Actions de Classe D, qui s'accumulent quotidiennement et seront calculées en supposant une année de 365 jours. Dans chaque cas, 1% de la valeur nominale de cette classe d'actions, on entend 0,01 multiplié par la valeur nominale de ces actions multiplié par une fraction dont le numérateur est le nombre de jours depuis le début de cette année et dont le dénominateur est de 365 jours, calculés pour chaque année à compter de la date où ces actions ont été émises. Le dividende cumulatif préférentiel énoncé ci-dessus pour chacune des Actions de Classe B, Actions de Classe C et des Actions de Classe D sera appelé le Dividende Préférentiel.

16.3. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve et/ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables. Toutefois, tous les dividendes ou toutes autres sommes de bénéfices annuels nets distribués aux actionnaires en plus de la distribution des dividendes telle prévue par l'article 16.2 ci-dessus (les Profits Excédentaires) seront distribués dans les proportions indiquées comme suit:

(i) Les Actions de Classe A donnent droit à leur propriétaire(s) des Profits Excédentaires dans la mesure et selon le montant que les actionnaires autorisent une distribution des Actions de Classe A (à condition que la société a pleinement satisfait au Dividende Préférentiel) et, dans le cas de plusieurs détenteurs d'Actions de Classe A, proportionnellement à leur participation dans cette catégorie d'actions,

(ii) Les Actions de Classe A (en plus des droits de Profits Excédentaires prévues par l'article 16.3 alinéa (i) ci-dessus), les Actions de Classe B, Actions de Classe C et Actions de Classe D donnent droit à leurs détenteurs respectifs sur le solde des Profits Excédentaires devant être distribués par la Société à son/ses actionnaire(s) et, dans le cas de plusieurs détenteurs d'Actions de Classe B, Actions de Classe C et Actions de Classe D, au prorata, sur la base du nombre d'actions détenues par cet actionnaire par rapport au nombre total de ces Actions de Classe B, Actions de Classe C et des Actions de Classe D pris ensemble.

16.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires et conformément aux conditions et proportions définies aux articles 16.2 et 16.3 des Statuts; et

(iv) si les dividendes intérimaires versés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société au prorata des dividendes intérimaires reçus.

Dans leur rapport au Conseil, les commissaires ou les réviseurs d'entreprise agréés, selon le cas, doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

16.5. Les paiements non réclamés et reçus dans les cinq (5) ans après qu'ils soient devenus exigibles seront confisqués et cesseront d'être dus par la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Du solde des actifs de la Société restants après paiement de toutes les dettes et engagements de la Société, ou consignation de fonds à cet effet, les Actions Sans Droit de Vote auront, pari passu, un droit préférentiel au remboursement de (i) leur apport défini à cette fin comme suit:

- (i) le Dividende Préférentiel des Actions de Classe B non payé; et
- (ii) le prix de souscription des Actions de Classe C et des Actions de Classe D.

et (II) des montants portés au crédit du compte de réserve de prime d'émission lié aux Actions de Classe B, Actions de Classe C et Actions de Classe D, s'il y a lieu.

Dans chaque cas en vertu de l'Art. 17.2(1), le montant des Dividendes Préférentiels payés pour cette classe d'actions comptera pour le droit au remboursement prévu par les présentes. Au cas où le solde des actifs de la Société n'était pas suffisant pour rembourser intégralement à une classe d'actions dont le privilège est le plus élevé en matière de liquidation ce dernier dans son intégralité, alors le boni sera distribué en premier à la classe qui comporte le privilège le plus élevé en matière de liquidation jusqu'à entière satisfaction et à la classe suivante qui détient le privilège le plus élevé jusqu'à entière satisfaction et ainsi de suite. A cette fin, le privilège des Actions de Classe D est supérieur à celui des Actions de Classe C qui est supérieur à celui des Actions de Classe B.

17.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes et du paiement du droit préférentiel mentionné ci-dessus à l'article 17.2., s'il y en a un, sera distribué aux actionnaires et en cas de pluralité de propriétaires d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C et d'Actions de Classe D, au prorata, sur base du nombre d'actions de chaque actionnaire par rapport au nombre total des Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C et Actions de Classe D prises ensemble en calculant ce montant par action premièrement en additionnant au boni à distribuer le montant total des privilèges de liquidation de toutes les classes prévus à l'article 17.2. et deuxièmement en traitant le privilège de liquidation réel reçu par cette classe et par chaque actionnaire de cette classe en vertu de l'article 17.2 comme un crédit sur la distribution requise du boni.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

1 I.B.H. Interactive Business Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) un million quinze mille six cent cinquante-six (1.015.656) Actions de Classe A, (ii) trois cent onze mille sept cent soixante (311.760) Actions de Classe B, (iii) cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quatre (191.264) Actions de Classe C et (iv), quarante-six mille huit cent quatre-vingt-cinq (46.885) Actions de Classe D, et accepte de les libérer intégralement par des apports en nature consistant en la totalité de la valeur des actions que I.B.H. Interactive Business Holdings Limited détient dans (i) LiveCareer Limited une société chypriote, dont le siège social se situe au Arch. Makariou III, 284, Fortuna Court Block B, 2nd Floor, P.C. 3105, Limassol, Chypre et (ii) Tabaha Infotech Private Limited, une société indienne, dont le siège social se situe au 3 Local Shopping Center, New Delhi, Inde (l'Apport IBH),

étant entendu que la valeur totale de l'Apport IBH s'élève à cinquante-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 56.790.000), dont une partie correspondant à quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 42.290.000) sera contribué aux parts sociales (la Montant de la Contribution aux Actions).

Le Montant de la Contribution aux Actions, correspondant au montant total de quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 42.290.000), sera affecté comme suit:

- un montant d'un million cinq cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-cinq Dollars Américains (USD 1.565.565) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de quarante millions sept cent vingt-quatre mille quatre cent trente-cinq Dollars Américains (USD 40.724.435) au compte de prime d'émission de la Société.

I.B.H. Interactive Business Holdings Limited agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment nommé a en effet déclaré qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de l'Apport IBH à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport IBH à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport IBH par I.B.H. Interactive Business Holdings Limited a été fournie au notaire instrumentant.

I.B.H. Interactive Business Holdings Limited agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment nommé a déclaré qu'un rapport a été établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., et signé par Claude Marco le 28 novembre 2012, dans lequel les actifs ainsi apportés sont décrits et évalués.

Le comparant a produit ce rapport, dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur la base de notre revue effectuée, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre d'actions à émettre et la valeur nominale des actions de la Société augmenté du montant alloué à la prime d'émission versée sur ces actions.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

1 Tabaha, Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) Actions de Classe A, et accepte de les libérer intégralement par des apports en nature consistant en la totalité de la valeur des actions que Tabaha, Inc. détient dans (i) North America LiveCareer Inc., une société régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4074238, et (ii) LiveCareer UK Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe au 16 Old Bailey, London EC4M 7EG, Grande-Bretagne, immatriculée en Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 08012617 (l'Apport Tabaha),

étant entendu que la valeur totale de l'Apport Tabaha s'élève à six cent mille Dollars Américains (USD 600.000).

L'Apport Tabaha, d'une valeur totale de six cent mille Dollars Américains (USD 600.000) sera affecté comme suit:

- un montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de cinq cent quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 580.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Tabaha, Inc. agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment nommé a en effet déclaré qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de l'Apport Tabaha à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport Tabaha à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport Tabaha par Tabaha, Inc. a été fournie au notaire instrumentant.

Tabaha, Inc. agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment nommé a déclaré qu'un rapport a été établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., et signé par Claude Marco le [-] novembre 2012, dans lequel les actifs ainsi apportés sont décrits et évalués.

Le comparant a produit ce rapport, dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur la base de notre revue effectuée, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre d'actions à émettre et la valeur nominale des actions de la Société augmenté du montant alloué à la prime d'émission versée sur ces actions.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, ses actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec Mme Christelle Ferry, administrateur, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, nommée comme son représentant permanent;

- T.C.G. Gestion S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec Mme Catherine Noens, administrateur, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, nommée comme son représentant permanent; et

- CMS Management Services S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec M. Fabio Spadoni, administrateur, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, nommée comme son représentant permanent.

2. Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298 est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période qui prend fin à la première assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte aux mandataires des parties comparantes, le notaire le signe avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16855. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007017/923.

(130007990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

ESD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.123.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on tenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EQT Senior Debt S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 167.972,

hereby represented by Anne-Laure Mollard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to make profits from the investment in participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the investment in debt instruments, such as senior secured leveraged loan assets and senior secured bonds raised or issued by European borrowers, through the primary and secondary European leveraged loans markets, within the limits of the financing granted to it by any sub-fund of EQT Senior Debt FCP-SIF, a multi-compartment fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé governed by Luxembourg law.

The company will use surplus cash on the balance sheet at its disposal to further invest once the aforementioned participations and debt investments have been realised.

The Company may further guarantee, grant any form of collateral in relation to the above activities. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "ESD Investments S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. The registered office of the Company may be transferred in the same municipality by means of a resolution of the manager or, in case of several managers, by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 8. The Company's shares are indivisible towards the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom power has been delegated by the sole manager, or by any two (2) managers acting jointly, as relevant.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities, powers and remuneration, if any, and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers or by any two (2) managers acting jointly.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two (2) managers, the board of managers can deliberate or act validly only if both managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If the board of managers is composed of two managers, decisions shall be taken by unanimous votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to conditions set forth under the above paragraph and under Luxembourg law.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st.

Art. 22. Each year on the December, 31st the accounts are closed and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by EQT Senior Debt S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The aboved named company representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at:

23, rue Aldringen,
L-1118 Luxembourg,
Grand Duchy of Luxembourg

2. The number of managers is fixed at three (3).

3. The following persons are appointed as managers of the Company with immediate effect:

- Mr. Stefan Arne Gustaf Holmer, born on March 19, 1961, in Stockholm, Sweden, residing professionally at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Mr. Karl Heinz Horrer, born on August 19, 1966 in Munich, Germany, residing professionally at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and

- Mr. David Slade, born on December 15, 1964 in Norwich, United Kingdom, residing professionally at 41-44, Great Queen Street, London WC2B 5AD, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

EQT Senior Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.972;

ici représentée par Madame Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de générer des profits en investissant dans des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de titres de toutes espèces et l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a également pour objet d'investir dans des instruments de dette, tels que des senior secured leveraged loan assets et des senior secured bonds levés ou émis par des emprunteurs européens, sur les marchés primaires et secondaires européens de prêts à effet de levier, dans les limites du financement accordé par les compartiments d'EQT Senior Debt FCP-SIF, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par le droit luxembourgeois.

La société utilisera les fonds excédentaires portés au bilan à sa disposition afin de les réinvestir une fois que les prises de participations et les investissements de la Société dans les différents titres de créances auront été réalisés.

La Société peut également garantir ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ESD Investments S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée depuis ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas à être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) ayant reçu pouvoir spécial de la part du gérant unique, ou de deux (2) gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc agissant seul ou conjointement.

La nomination, la révocation, les responsabilités, les pouvoirs, et, le cas échéant, la rémunération du mandataire ainsi que toutes les conditions pertinentes liées à son mandat seront déterminées par une résolution du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, par une résolution du conseil de gérance ou par deux (2) gérants d'agir conjointement pour le compte de la société.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si les deux (2) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses engagées par lui raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

La prime d'émission, si elle a été prévue, pourra être librement distribuée aux associés par une résolution des associés ou des gérants, soumise aux conditions prévues par le paragraphe précédent et le droit luxembourgeois.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites par EQT Senior Debt S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au:

23, rue Aldringen;

L-1118 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg

2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stefan Arne Gustaf Holmer, né le 19 mars 1961 à Stockholm, Suède, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Monsieur Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et

- Monsieur David Slade, né le 15 décembre 1964 à Norwich, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 41-44, Great Queen Street, London WC2B 5AD, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-L. MOLLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61241. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006829/381.

(130006888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Everest HFA Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.321.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Everest HFA Technologies", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 148.321, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2024 du 15 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien FURST, demeurant à F-54590 Hussigny Godbrange, 73ter, rue Pasteur.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

"La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, produits financiers et brevets de toute origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante en renonçant aux formalités de convocation, le texte de la modification de l'objet lui ayant été préalablement soumis:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, produits financiers et brevets de toute origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, J. FURST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61756. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007712/74.

(130009009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Fast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.084.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "MAGNUS INVESTMENTS SA", établie et ayant son siège social à Belize City, 4792 Conney Drive, Withfield Tower, 3rd Floor (Belize),

ici représentée par Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "FAST S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125084, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 867 du 12 mai 2007;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

e) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

f) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

h) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

i) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

k) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KARA - C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007750/57.

(130009048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

OLFI Lux Intermediare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.355.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014583/11.

(130016957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Intelligent QvalyCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2013015106/12.

(130017611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Parcis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.531.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARCIS S.A., ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon R.C.S. Luxembourg section B numéro 125531, constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 février 2007, acte publié le 26 mai 2007 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 985.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie MAGER, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Julie LOGNOUL, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Julie LOGNOUL, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être formalisées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que l'actionnaire unique, FINNAT FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à I-00186 Rome, Piazza del Gesù n. 142, détenteur des 1.425 (mille quatre cent vingt-cinq) actions représentant l'intégralité du capital social est dûment représenté à la présente assemblée générale extraordinaire par Madame Nathalie MAGER, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing-privé le 21 décembre 2012 de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., avec son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la Section B n° 156 455.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, J. Lognoul et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2013. LAC/2013/84. Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008054/61.

(130008864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

AB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.991.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2013.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013014831/16.

(130017351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.
